



La Gazette de HOUX

20 ans après!

Retour de la compétition cycliste à Houx!



Editorial	2	Informations Municipales	7
		Chartres Métropole - 8 MAI 2016	
Vie locale - Loisirs	3	Informations Municipales	8 - 9
Loto des écoles - Vie à l'école		Le personnel communal	
Vie locale - Loisirs	4	Informations Municipales	10 - 11
Loto et bal Country MDL		Conseils municipaux - Permanences	
Vie locale - Loisirs	5	Etat Civil - Agenda - DIVERS -	12
Course cycliste - Stationnement			
Vie locale - Loisirs	6		
« Sports et Loisirs » - Marche Gourmande			



EDITORIAL

HOUX : Objectif, "zéro phyto"

La Commune de HOUX par une décision de son Conseil Municipal du 25 mars 2016 a pris pour objectif : le « Zéro phyto ». Nous devons tous nous mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides.

De quoi parle-t-on ? "Produits phytosanitaires", "pesticides" ou "produits phytopharmaceutiques", ils désignent des substances ou préparations utilisées contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action (fongicides contre les champignons, herbicides contre les "mauvaises herbes", insecticides/acaricides contre les insectes et acariens et rodenticides contre les rongeurs notamment).

Nous devons agir ensemble dans ce sens afin de prévenir et protéger notre avenir (par exemple : préserver nos ressources en eau potable). Cette initiative portera sur nos espaces verts et nos voiries. Nous avons décidé de supprimer l'utilisation de pesticides. La loi de transition énergétique prévoit dès 2017 l'arrêt de l'utilisation de ces produits chimiques pour les collectivités publiques.

*Cette nécessité sera une **contrainte financière supplémentaire** pour notre commune. Hier, le désherbage par les produits phytosanitaires était pratique et rapide. Or dans cette nouvelle configuration **La tâche la plus importante en termes d'entretien reste le désherbage**. Allées, rues et trottoirs doivent être maintenus dans un bon état pour garantir la sécurité de l'usager sur la voirie lors de ses déplacements à pied ou en voiture ou bien encore la visibilité des signalisations.*

Un grand nombre d'entre nous font preuve d'actes citoyens en entretenant régulièrement devant leur propriété, d'autres n'ont pas l'occasion de le faire. Pour permettre de transmettre un environnement plus sain, nous devons tous participer à cet effort pour le bien commun. Cela vaut également chez chacun d'entre nous, dans nos cours et nos jardins. Même l'aspect des tontes trop courtes sera à proscrire, nous devons changer nos comportements et nous adapter à cet enjeu environnemental.

JF PICHERY

REDACTEURS	DIRECTEUR DE PUBLICATION : JF Pichery
JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet, O. Gressus	REALISATION : JL Fouquet
Nombre d'exemplaires : 350	EDITEUR : Commune de HOUX

Loto des Ecoles



Le dimanche 13 mars 2016, un LOTO a été organisé par le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Houx-Yermenonville.

Celui-ci avait pour but de récolter des fonds qui ont permis de participer aux frais d'un voyage qui a eu lieu cette année sur l'île de Noirmoutier au mois de Mai. Les bénéfices permettent aussi de financer la classe poney pour les élèves de CP et CE1.

De nombreux habitants de Houx et des environs y ont participé.

La directrice de l'école de Houx Mme PACHECO ainsi que les autres maîtresses de nos deux sites de Houx et Yermenonville étaient très satisfaites de l'affluence car près de 180 personnes étaient présentes dans la salle des fêtes que la municipalité avait pu mettre à disposition.

Un grand merci à tous.

vie à l'Ecole



Chaque année, de nombreux projets sont réalisés par l'école de Houx. Cette année encore, les professeurs des écoles de notre commune, Mme Pacheco et Mme Dolbeau, encadrent des sorties vélos combinant ainsi Education à la Sécurité Routière et EPS. Depuis quelques mois, tous les élèves des classes de Houx ont eu des cours de vélo. Celles-ci ne sont pas seules car de nombreux bénévoles (parents d'élèves et même certains habitants) ont répondu présents pour les accompagner dans cette tâche. En effet, afin de respecter la sécurité des enfants lorsqu'ils roulent sur la voie publique ainsi que sur les chemins, il est indispensable d'avoir un adulte à l'arrière et à l'avant de chaque groupe.

Une petite séance d'entraînement et d'explications leur permet d'obtenir un agrément nécessaire pour accompagner un groupe. Cette année, de nombreux parents ont accepté de venir. Cela permet d'assurer la sécurité des enfants mais aussi de passer un bon moment en groupe.

La municipalité tient à remercier toutes ces personnes qui prennent un peu de leur temps pour aider l'école dans ses projets.

Loto de l'association MDL



L'association de danse Country MDL (Mystères de l'Ouest) a tenu son premier loto à Houx dans la salle socio-culturelle le samedi 23 avril 2016. Les participants, nombreux, étaient venus des alentours, l'association ayant communiqué largement en dehors de Houx. Nous avons

noté une belle affluence de joueurs attirés par une dotation variée et de qualité.

Le succès de cette première incitera peut-être MDL à renouveler l'expérience.



Bal Country MDL



Après son loto, l'association MDL (Mystères de l'Ouest) est revenue le dimanche 24 avril vers son activité principale, la danse Country.

Un grand bal a été organisé à la salle socio-culturelle de Houx, attirant de nombreux danseurs passionnés de la région.

Tout l'après midi la salle a résonné au son des musiques folk américaine et irlandaises dans une ambiance très conviviale partagée par les amoureux de danse country et leurs amis.

L'association avait installé une petite buvette pour permettre aux participants de se rafraîchir et de se restaurer après l'effort!

Pour les personnes qui souhaiteraient rejoindre cette activité, participer à des bals dans une ambiance très sympathique, l'association MDL donne des cours tous les lundi soirs à la salle socio-culturelle de Houx. Chacun peut venir voir, c'est pour tous les âges!

Contact MDL 06 19 15 37 65

Et peut-être aurons nous droit à nouveau à un bal ici même l'année prochaine...



course Cycliste



A l'occasion du 1er Mai le village de Houx a remis à l'honneur une épreuve cycliste qui existait voici une vingtaine d'années, le Trophée Hervé Thermique. A l'initiative de M. Christophe Foreau, habitant de notre village, de l'Entente Sportive Maintenon Pierres Cyclisme, avec le concours de la municipalité de Houx et du CPCF, plusieurs courses se sont déroulées tout au long de la journée sur un parcours reliant les communes de Houx, Gas et Yermenonville. Des membres des associations et de la municipalité assuraient la sécurité, la circulation

a y a n t é t é réglementée par un arrêté préfectoral.

La météo s'était mise de la partie avec un temps frais mais bien ensoleillé. Ce fut une belle journée sportive et amicale, qui sera certainement renouvelée!



STATIONNEMENT RESPECTUEUX

Il avait été rappelé, bien que nul ne soit censé ignorer la loi, que le stationnement est interdit sur les trottoirs (**Article R417-10 du code de la route modifié par le décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 - art. 12**) sauf sur les emplacements aménagés (rue les Carreaux). Le stationnement sur les trottoirs est gênant en empêchant les piétons de circuler, les contraignant à passer sur la chaussée.



Cette situation s'aggrave et nous assistons à présent à de tels stationnements de chaque côté de la chaussée, ce qui rend difficile, voire parfois impossible, le passage de camions des services publics et surtout, en cas de nécessité, celui de véhicules de secours. Rappelons que ces pratiques, verbalisables, mettent en danger les piétons, engagent la responsabilité pécuniaire et pénale des propriétaires de véhicules en cas d'accident.

Les beaux jours arrivent, vos enfants vont sortir, les véhicules stationnés gênent la visibilité. Alors, privilégions le vivre ensemble plutôt que l'individualisme!

section Sports et Loisirs



A TOUT AGE, GARDEZ LA FORME

La section Sports et Loisirs de Houx (SEL), forte de ses 91 adhérents pour sa première année d'existence, lance ses réinscriptions pour la saison 2016/2017.

Cours de gym Seniors

Deux fois par semaine, progresser en prenant du plaisir dans la simplicité, la bonne humeur et la convivialité. Laure, animatrice diplômée, vous entrainera en musique pour garder votre tonus musculaire, votre souplesse et votre équilibre

Venez nous rejoindre

Tous les lundis de 10H à 11H et vendredis de 9H à 10H – reprise le lundi 5 septembre 2016

Adhésion annuelle : 123€

Cours de gym complète

Une fois par semaine, Aurore, animatrice diplômée, vous propose un mélange de gymnastiques dynamique, cardio, stretching, renforcement musculaire et abdos. Le tout rythmé par la musique

Tous les mardis de 19H30 à 20H30 – reprise le mardi 6 Septembre 2016

Adhésion annuelle : 98€

Infos pratiques : Cours dispensés à la salle socio culturelle de Houx

Pas de pré-requis, ouvert à tous, deux cours d'essais gratuits, certificat médical obligatoire

Pour tous renseignements contacter la mairie : 02 37 32 31 54 adresse mail : mairie@houx.fr

Sports et loisirs a organisé une rencontre amicale autour d'une galette qui a été appréciée par les adhérents et leurs conjoints, événement à renouveler

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de **M. Philippe GUILY**. Nous adressons toutes nos condoléances à son épouse, ses filles et tous ses proches.

Philippe restera dans nos mémoires comme un personnage très sympathique, ouvert aux autres et nous saluons aussi un homme très engagé dans le monde associatif et sportif, un membre unanimement apprécié et fortement impliqué au sein du Comité des Fêtes et de la section sportive.

Marche Gourmande



Une énigme parmi d'autres...

ou enfants pouvaient y participer. Durant cette promenade, il fallait répondre à des énigmes qui ont permis de découvrir la faune et la flore d'une autre manière. Pour clore le tout, il y avait plusieurs escales où chacun s'arrêtait pour déguster un certain goûter telles que des crêpes par exemple. Miam, miam...

Il est important de féliciter tous les marcheurs qui y ont participé, mais surtout les bénévoles qui ont dû braver la pluie qui s'était elle aussi invitée dans cette promenade gourmande. Mais bon, c'est la Nature ! Contact :

situaimestonecole@gmail.com

Adhésion à Chartres Métropole : Où en sommes-nous ?

Nous avons évoqué longuement, lors du précédent bulletin municipal, les raisons qui ont poussé notre municipalité à faire le choix de Chartres Métropole. Différents documents distribués dans nos boîtes aux lettres et émanant de la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon notamment, laissent entendre que ce choix différent a été définitivement écarté par le Préfet d'Eure et Loir : **Il n'en est rien !**

Chacun pourra le constater, en consultant le document intitulé "*Foire aux questions sur la mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)*" mis en ligne par la Préfecture sur son site internet (page 4 du document) :

"La procédure de retrait de droit commun (dite « procédure dérogatoire »), prévue à l'article L524-26 du Code général des collectivités territoriales, peut-elle être mise en oeuvre ?

Le schéma vise à définir, en un document stratégique, les périmètres des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). En dehors de la procédure du schéma, les communes conservent néanmoins la possibilité de solliciter des modifications du périmètre.

La procédure de retrait de droit commun peut être mise en oeuvre : Elle nécessite de respecter différentes étapes..."

En clair : Si la Loi NOTRe a imposé au niveau départemental, dans un premier temps, une vaste refonte de la carte des intercommunalités d'Eure et Loir (SDCI), chaque commune conserve, dans un second temps, la liberté de rejoindre l'intercommunalité de son choix, au titre d'une procédure dérogatoire et conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Une commune peut être autorisée par le préfet, après simple avis consultatif de la Commission départementale de coopération intercommunale, à quitter une communauté de communes pour adhérer à une autre intercommunalité, sans demander l'accord de la communauté qu'elle quitte, mais uniquement l'accord de celle qu'elle rejoint.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal a, dans sa séance du 25 mars, émis, par dix voix pour et une contre, un avis défavorable à l'arrêté préfectoral nous intégrant, à compter du 1^{er} janvier 2017, dans la nouvelle Communauté de communes des Franges Franciliennes. Dans la même séance, le Conseil municipal a décidé, par le même nombre de voix, du retrait de la Communauté des Terrasses et Vallées de Maintenon et renouvelé sa demande d'intégration dans la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

Les procédures de retrait dérogatoire des 21 communes qui demandent à rejoindre Chartres Métropole et leur phasage avec la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, sont menées par les services de la communauté d'agglomération chartraine, en concertation avec les services de la préfecture.

Le conseil communautaire de Chartres Métropole se prononcera définitivement sur la demande des communes entrantes le 28 juin prochain. A la suite de cette décision, les conseils municipaux des communes composant actuellement Chartres Métropole devront accepter l'entrée des 21 communes à la majorité des 2/3 d'entre eux. Restera ensuite à attendre l'arrêté du Préfet validant cette opération, après consultation, pour simple avis, de la Commission départementale de coopération intercommunale.

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945



En ce 71^{ème} anniversaire de la victoire des alliés contre le nazisme le village a célébré cet événement par un rassemblement et dépôt de gerbe au monument aux Morts. Un texte a été lu par un jeune du village. Il importe d'honorer ceux qui ont combattu et de se souvenir pour empêcher le retour de ces idéologies dévastatrices.



Les personnels communaux

La commune de Houx, pour répondre aux services à la population et à ses obligations légales de gestion et d'administration, dispose actuellement de 6 agents.

Quatre d'entre eux sont agents territoriaux, ils relèvent de la fonction publique et deux du droit privé. Trois sont à temps complet (35h) et trois à durée incomplète (20h /18h /17h). Deux d'entre eux sont des personnels administratifs et quatre dépendent des personnels techniques.

Jean-Marc AUBRY, Alain MOREL, Patrick DESCHAMPS



Angélique BEGUE, Thérèse LOPES, Murielle LESEC

Le secrétariat de Mairie est assuré par Mme Angélique BEGUE assistée par Mme Thérèse LOPES, elles réalisent l'ensemble des opérations relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire : l'état-civil, l'urbanisme, les marchés publics, la comptabilité, le personnel communal, les élections, le conseil municipal... Elles ont un rôle d'accueil de la population et doivent parfois gérer des situations difficiles d'urgence et de complexité.

Mme Angélique BEGUE du fait de son grade de Rédactrice principale de 1ère classe, est la responsable hiérarchique de l'ensemble des agents communaux. Mme Thérèse LOPES a en charge plus particulièrement : les dossiers d'urbanisme, le suivi administratif de la cantine scolaire et la gestion du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS). De plus, elle assure le périscolaire sous la responsabilité de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.



La cantine scolaire est gérée par Mme Murielle LESEC qui assure le contrôle qualité des prestations culinaires (méthode HACCP / normes Européennes), plus la préparation des repas et la surveillance de la pause méridienne. Mme Murielle LESEC assistée par M. Alain MOREL organise le service de 50 repas par jour scolaire. Ils sont tous les deux très appréciés par les enfants. Ils exercent un travail difficile digne d'une meilleure reconnaissance.

Le Service Technique est assuré par MM Jean-Marc AUBRY, Alain MOREL, Patrick DESCHAMPS. Ils représentent à eux trois deux emplois à plein temps. Ils réalisent

l'essentiel des interventions techniques, l'entretien de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces naturels. Ils gèrent le matériel et l'outillage. Ils réalisent des opérations de petite manutention. MM Jean-Marc AUBRY et Alain MOREL sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises partenaires de la Commune. M. Patrick DESCHAMPS a été recruté sur un emploi CUI à raison de 20 h par semaine, il est chargé plus particulièrement des espaces verts et de l'entretien de la voirie.

Cette équipe est relativement récente (environ une année). M. Jean-Marc AUBRY est le titulaire de l'emploi permanent, il coordonne l'équipe technique et gère : le diagnostic et le contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités, les travaux d'entretien courant des équipements, des bâtiments : maçonnerie, peinture, plomberie... Utilisation et maintenance courante de l'outillage, les travaux de chaussée, terrassements, les déblaiements et les travaux divers nécessaires à la bonne tenue de la voie publique, l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement, la pompe de relevage.



M. Alain MOREL assure la maintenance de tous les équipements électriques et électroniques, il a installé le nouveau système d'alarme (économie pour la commune 1500 €/an), il veille à l'entretien technique des équipements, ce qui est aussi un gain économique sur le budget de fonctionnement de notre commune. Il a réalisé l'alimentation électrique de l'église, du préau et du garage de la mairie.

MM Jean-Marc AUBRY et Alain MOREL essayent de rattraper le retard que nous avons pris dans l'entretien des équipements et des bâtiments communaux. Par leur action de mise en sécurité du garage communal suite à une infraction et vol de matériel (pertes de 10 000 € estimés pour un

remboursement de notre assurance de 4 000 €) fin septembre 2015, ils ont déjoué également une nouvelle tentative de vol au garage communal en avril 2016. Un grand merci à eux.

Ils ont aménagé le rangement du matériel, créé un local pour leur permettre entre autre de s'habiller dans le cadre des améliorations des conditions de travail, ils ont contribué à l'agencement et l'arrivée d'un point électrique sur le cimetière, ils réalisent ensemble des réhabilitations d'équipements publics tel que l'abri de bus scolaire de la Villeneuve.

Ils ont été amenés dans le cadre du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), par des missions spécifiques d'entraides à venir en aide à nos anciens ou nos personnes recensées vulnérables, par exemple pour le passage de la TNT en Haute Définition.

Leur travail depuis la mise en place de cette nouvelle équipe est remarquable. La difficulté réside dans la programmation de leur activité quotidienne. Ils sont souvent obligés d'interrompre leur activité pour traiter des urgences. Notre point faible est l'entretien des voiries, des chemins communaux et de la vallée, car dans ce domaine, ils sont tributaires de la météorologie et nous n'avons pas été gâtés en ce début d'année dans ce domaine.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents communaux pour leurs actions quotidiennes et le service qu'ils rendent à nos concitoyens et notre commune. Il nous faut également entendre les demandes et les critiques. C'est notre responsabilité.



L'essentiel des décisions du conseil municipal

Séance du 26 février 2016

- Décision de mettre en œuvre un programme de remplacement des installations d'éclairage public encore équipées de lampes à vapeur de mercure ou de sodium par des lampes LED – Coût sur les années 2016-2017-2018 : 33 400 € subventionnés à 50 % par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et loir
- Installation de deux bornes incendie, en remplacement de deux citerneaux rue du Moulin des Grés et rue de la Villedeneuve : 7.373 € TTC

Séance du 25 mars 2016 (vote du budget)

BUDGET PRINCIPAL

- Approbation du compte de gestion du receveur (Trésorier de Mantenon) et du compte administratif (Maire) pour l'année 2015 :

Section	Fonctionnement	Investissement
Recettes	461 634 €	168 512 €
Dépenses	403 341 €	94 588 €
Résultat	+ 58 293 €	+ 73 924 €

- Affectation des résultats (résultats 2015 cumulés aux résultats des années antérieures) :

Section de fonctionnement : Excédent de clôture = 258 294 €

Section d'investissement : Excédent de clôture = 60 944 €

- Subventions 2016 aux associations : CCAS (4 000 €), autres associations locales (1 105 €)

- Vote des taux des impositions directes locales 2016 : Reconduction des taux des années antérieures (taxe d'habitation : 11 % - taxe foncier bâti : 21,95 € - foncier non bâti : 35 %)

- Adoption du budget primitif 2016 (recettes égales aux dépenses) :

Section de fonctionnement : 715 489 € / Section d'investissement : 360 944 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Approbation du compte de gestion du receveur (Trésorier de Mantenon) et du compte administratif (Maire) pour l'année 2015 :

Section	Fonctionnement	Investissement
Recettes	49 399 €	8 921 €
Dépenses	50 665 €	5 128 €
Résultat	- 1 266 €	+ 3 793 €

- Affectation des résultats (résultats 2015 cumulés aux résultats des années antérieures) :

Section de fonctionnement : Excédent de clôture = 33 221 €

Section d'investissement : Excédent de clôture = 124 056 €

- Adoption du budget primitif 2016 (recettes égales aux dépenses) :

Section de fonctionnement : 33 221 € / Section d'investissement : 133 101 €

AUTRES DECISIONS

- Avis défavorable sur l'arrêté du Préfet du 9 février 2016 intégrant les communes de la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon au sein d'une nouvelle intercommunalité des Franges Franciliennes regroupant également celles des Quatre Vallées (Nogent le Roi), le Val Drouette (Epernon), le Val de Voise (Gallardon) et la Beauce Alnéloise (Auneau)
- Demande de retrait de la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon et renouvellement de la demande d'adhésion à la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole
- Décision, à la demande du Syndicat des eaux Houx-Yermenonville-Armenonville-Moineaux, d'abandonner l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine communal, condition imposée au syndicat comme préalable à l'obtention de subventions de la part de l'agence de l'eau
- Décision de recourir aux services du Centre de gestion des collectivités territoriales d'Eure et Loir pour la renégociation des polices d'assurances statutaires

Le détail des subventions 2016 aux associations

Association	Siège social	Subvention accordée
Union locale des anciens combattants	Maintenon	100 €
Coopérative école maternelle de Gas	Gas	310 €
Coopérative école primaire de Houx	Houx	500 €
Aide à domicile en milieu rural	Maintenon	150 €
Les Quatzarts	Yermenonville	45 €

Séance du 20 mai 2016

- Demande de fonds de concours (subvention) de 10 000 € auprès de la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon concernant le projet d'extension de la salle socioculturelle
- Décision de faire rénover en régie (employés techniques municipaux) la salle d'eau du logement communal du 10 rue de la mairie
- Attribution d'une subvention à l'école de Houx pour le voyage scolaire à Noirmoutier (20 € par enfant fréquentant l'école de Houx)
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle socioculturelle une soirée par semaine à l'association Natural Dance de Maintenon pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 5 juillet 2019 (coût pour l'association : 150 € annuel)
- Demande d'étude auprès du SDE 28 (Syndical départemental d'énergies) sur l'enfouissement des réseaux pour la fin de la rue de la Mairie et la rue du Château d'eau
- Fixation de tarifs pour le prêt de tables et de bancs (5 € pour une table et ses bancs / participation aux frais de transports si nécessaires : 15 €)
- Transformation-crédation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (reclassement d'un personnel par tableau d'avancement-ancienneté)

ETAT CIVIL

Naissances :

10/02/2016 : VALERI Valentin, Francis, Ange
15/02/2016 : JULIEN Aude, Suzie, Marguerite
15/02/2016 : JULIEN Emmanuelle, Lise, Laure
09/03/2016 : ADAM Constance, Margot, Nathalie
10/03/2016 : LICHIEB Mohamed
25/04/2016 : DOREE Justine, Danielle, Michèle

**TOUTES NOS FELICITATIONS
AUX HEUREUX PARENTS!!!**



Mariage:

09/01/2016 : M. M'RABET Sofiane Saïd et Mme PERACCA Evelyne, Elias
32/01/2016 : M. BELLET Pierre et Mme BOILLOT Gersende
07/05/2016 : M. FENAUX Jean-Paul et Mme BAROU Marie

**TOUS NOS VŒUX DE
BONHEUR AUX NOUVEAUX
EPOUX!!!**



Décès:

28/02/2016 : M. FOURNIER Paul
31/05/2016 : M. GUILY Philippe

TOUTES NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHES

AGENDA

17 JUIN	KERMESSE SCOLAIRE
13 JUILLET 2016 (19H)	FETE DU 14 JUILLET, PLACE DE LA MAIRIE
2 OCTOBRE	VIDE GRENIERS

ATTENTION!!! - FERMETURE DE LA MAIRIE

En raison des vacances estivales la mairie sera fermée :

du lundi 8 Aout au vendredi 26 aout inclus.

Réouverture le lundi 29 Aout

En cas d'urgence, contacter directement les élus.

TRAVAUX ET NUISANCES SONORES

Les beaux jours reviennent et, avec eux, la vie et les travaux en extérieur. Pour le confort de tous, ceux-ci sont encadrés et doivent s'intégrer dans des créneaux horaires précis. Il est important de les rappeler :

Les travaux mécaniques en extérieur (débranchage, tonte, élagage, ponçage, perçage) sont autorisés suivant ces horaires, par arrêté préfectoral :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Permanences de la Mairie :

Les Mercredis de 14h à 19 h ou sur rendez-vous en contactant la Mairie

☎ : 02 37 32 31 54

☎ : 02 37 32 31 94

[www.houx.fr/rubrique contact](http://www.houx.fr/rubrique%20contact)

Déposer toutes vos remarques ou suggestions

✉ Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie
28130 Houx